



REFORME INFIRMIÈRE DU 19 JUIN 2025 : UNE FAUSSE RECONNAISSANCE, UNE VRAIE RÉGRESSION

PRÉSENTÉE COMME UNE TRANSFORMATION DE LA PROFESSION INFIRMIÈRE, LA LOI DU 19 JUIN 2025 S'INSCRIT DANS UN CONTEXTE DE DÉSSERTIFICATION MÉDICALE CROISSANTE, DE TENSION EXTRÊME DANS LES HÔPITAUX, ET DE CRISE D'ATTRACTIVITÉ DANS LES MÉTIERS DU SOIN.

UNE RÉFORME SANS CONCERTATION NI MOYENS

Le gouvernement prétend transformer la profession infirmière pour répondre à la crise. En réalité, **il délègue des tâches médicales... sans embauche, sans budget, sans stratégie.**

↳ Une charge accrue sur des soignant-e-s déjà épuisé-e-s

UN MÉPRIS ENVERS LES REPRÉSENTANT-E-S DE LA PROFESSION

Pas de concertation avec les syndicats majoritaires (CGT, FO, SNPI, SUD, UNSA).

↳ Le gouvernement s'appuie sur des instances contestées, contournant les corps intermédiaires.

DE NOUVELLES MISSIONS... MAIS EN ATTENTE DE DÉCRETS

La loi annonce :

- Diagnostic infirmier reconnu ;
- Consultations autonomes ;
- Prescriptions élargies ;
- Déploiement des IPA dans de nouveaux secteurs ;
- Statut d'infirmier-e coordonnateur-riche en EHPAD ;
- Revalorisation symbolique des infirmier-e-s scolaires.

↳ **SANS CALENDRIER NI GARANTIES** : tout dépend de décrets à venir et surtout des financements alloués !

UNE REVALORISATION SALARIALE... SANS FINANCEMENT

Une négociation salariale est annoncée **sans chiffres, ni cadre, ni date.**

↳ Déléguer sans rémunérer, c'est exploiter.

CE QUE NOUS DÉNONÇONS

- Une réforme sans les acteurs du terrain ;
- Une reconnaissance illusoire sans moyens ;
- Plus de responsabilités, sans protection juridique ni salariale ;
- Une stratégie de gestion de crise à la place d'une politique de santé publique

LA CGT EXIGE :

- » Une **concertation obligatoire** avec les syndicats représentatifs des personnel-le-s ;
- » Une **revalorisation salariale immédiate** corrélé aux qualifications ;
- » Des **recrutements massifs** et des effectifs suffisants ;
- » Une **protection juridique claire** pour les nouveaux actes ;
- » Une **véritable politique de santé publique**, axée sur les besoins des patient-e-s ;
- » La **reconnaissance de la pénibilité** pour l'ensemble des infirmier-e-s.

**Une revalorisation sans moyens, ce n'est pas une réforme.
C'est un transfert de charge.**

ENSEMBLE, FAISONS ENTENDRE LA VOIX DES SOIGNANT-E-S !